

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUILLET 2017
à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire.

PRESENTS : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José – M. PUPATO Cyrille
- Mme COURSET Patricia - Mme RASSIÉ France – M. GERVAIS Bernard – M. MILESI Gérard – M.
ROBERT Georges – M.GRIFFE Sébastien.

ABSENTS : : M. BARTHELEMY Pierre – M. PUGINIER Sébastien – Mme FABRE Evelyne (excusés).

Secrétaire de séance : Mme RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET M14-2017 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en dépenses et recettes de fonctionnement pour faire face à des dépenses imprévues.

FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6574	Subv. Fonctionnement aux Associations	+ 3 000,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	- 3 000,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le budget 2017 de la Commune, adopté le 20 avril 2017 ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget général 2017 telle que détaillée ci-dessus par monsieur le Maire.

- ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par l'Association Restaurant Scolaire durant cette année 2016/2017. Pour rappel, cette association sert chaque jour environ 70 repas enfants et 15 repas adultes avec portage de repas à domicile.

Tout d'abord, plusieurs problèmes techniques aux cuisines ont fait perdre des denrées alimentaires, provoquant un surcôt financier. Le restaurant scolaire a ensuite connu une baisse significative de repas adultes, amenant ainsi une baisse des recettes. Si l'on ajoute à cela l'augmentation des prix auprès des fournisseurs malgré les négociations engagées et l'absence répétée d'agents titulaires compliquant la gestion de ce service, l'ensemble de ces aléas explique la situation actuelle qu'il est nécessaire de régulariser.

Afin de permettre un redressement financier de cette association dont le service rendu est primordial auprès des enfants et des adultes âgés ou en difficulté et afin d'octroyer un fond de roulement nécessaire au bon fonctionnement, monsieur le Maire propose d'octroyer une somme exceptionnelle de 3 000,00 €.

Monsieur le Maire tient à préciser que c'est la première fois que cette association est confrontée à ce type de problème et qu'elle a toujours été gérée de façon correcte en tenant compte d'une part des besoins des enfants et des adultes en offrant des repas de qualité et, d'autre part, en proposant des prix maîtrisés afin que ce service soit accessible à tous.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil de bien vouloir délibérer.
Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et, après avoir délibéré :

DECIDE :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle à l'Association Restaurant Scolaire de Caux et Sauzens d'un montant de 3 000,00 € pour les raisons évoquées ci-dessus.

- Que cette somme sera mandatée sur le compte 6574 – Subventions aux Associations, sur l'exercice 2017.

- TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le **25/10/2010**.

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois en dates des **13/06/2013** et **15/10/2015**.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de non titulaire à temps complet exerçant les fonctions d'ATSEM (emploi aidé Contrat Avenir) arrivé à son terme de trois ans.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint d'Animation à temps complet exerçant les fonctions d'ATSEM en remplacement de l'emploi en Contrat Avenir et dans l'attente de la réussite du concours par l'agent en poste.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Secteur Administratif</u> Attaché Adjoint administratif Principal de 2ème classe <u>Secteur Technique</u>	A C	1 1	1 1	

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

Agent de maîtrise	C	2	2	1 (28h30/35h)
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique	C	2	2	
<u>Secteur Social</u>				
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	
<u>Secteur Animation</u>				
Adjoint d'Animation	C	1	1	
TOTAL		9	9	
Agents non titulaires	Catégorie	Secteur	Rémunération	
Adjoint Technique TNC CAE/CUI TC	C	Technique Technique	Indice Brut 347 SMIC	28h/35h
TOTAL		2	2	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du **1^{er} Septembre 2017**.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Caux et Sauzens, chapitre 64., articles 6411, 6413, 6451 et 6453.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DU PLAN REGIONAL HAUT DEBIT POUR TOUS (PHASE2) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Région a mis en place un réseau de télécommunications en 2010 et 2011 en partenariat avec les Départements de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales afin d'offrir un accès internet d'au moins 2 Mbts/s à l'ensemble des habitants des communes de ces départements. Cette opération a été menée sous la forme d'un contrat de partenariat.

La technologie filaire étant privilégiée dans cette opération, 318 NRAZO ont été installés (Le NRA ZO (Noeud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) est une installation du Réseau équipée pour recevoir des équipements d'Usagés, raccordé d'une part à la boucle locale d'Orange et d'autre part à un Nœud de Raccordement d'Abonnés et de plus alimenté par un raccordement électrique).

Notre commune est le siège d'une armoire NRAZO. L'implantation de cette armoire a nécessité la signature d'une convention d'occupation du domaine public entre LRHD (Languedoc Roussillon Haut Débit), société chargée du déploiement et de l'exploitation du réseau, et chaque commune-siège.

Le contrat de partenariat conclu en décembre 2009 entre Orange et la Région a pris fin le 13 janvier 2017, et c'est désormais la Région qui est propriétaire du réseau.

Il est donc nécessaire de renouveler cette convention. Pour ce faire, monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention de servitude relative à l'implantation de l'armoire NRAZO et des réseaux afférents, approuvée par la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 07/07/2017, et demande d'approuver celle-ci.

Le CONSEIL, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention d'occupation du domaine public communal à passer avec la Région pour l'occupation du domaine public d'artères souterraines de communications électroniques, d'une armoire technique NRAZO et de leurs dispositifs annexes sur le domaine public routier de la commune de Caux et Sauzens.

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Questions diverses :

Agenda des Animations à venir :

Madame RABOUL Geneviève profite de l'occasion pour rappeler les dates des animations à venir :

- Journées Européennes du Patrimoine 2017 les 16 et 17 septembre – Thème du Canal du Midi – animé par Jean-Marc AZORIN.
- Danse/Théâtre le 30 septembre – programmation de « l'Envolée » - réception Mairie puis Spectacle dans la cour des Ecoles.
- Octobre Rose le 28 Octobre.
- Marché de Noël le 26 Novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance vers 19 h 45.